

C.01 Organisation de tournois de Haut Niveau

Texte approuvé par l'Assemblée Générale de 1983, amendé par les Assemblées Générales de 1991 et 1992.

1. INVITATION :

1.1 Les invitations doivent être envoyées suffisamment tôt, de préférence 6 mois avant l'épreuve.

1.11 Les joueurs doivent être invités soit par l'intermédiaire de leurs fédérations, soit directement.

1.2 Les invitations doivent être aussi complètes que possible, donnant clairement les conditions et tous les détails qui peuvent être utiles au joueur. Voir également les Statuts pour l'Agrément des Invitations à un Tournoi.

1.21 Voici un exemple de ce qu'une invitation devrait contenir :

- a) Dates et lieu du tournoi.
- b) Informations sur le logement, la nourriture (argent pour les repas).
- c) Conditions financières (y compris argent de poche, honoraires, frais, montant et répartition des prix, somme par point obtenu le cas échéant, et la devise dans laquelle le versement sera fait.)
- d) Catégorie prévue pour le tournoi, nombre de participants et noms des joueurs invités.
- e) Prix spéciaux éventuels (prix de beauté, pour les finales etc...)
- f) Calendrier du tournoi : date d'arrivée et de départ, date et heure de la cérémonie d'ouverture, du tirage au sort, de la cérémonie de clôture, horaires des rondes et des ajournements, jours de repos, etc....
- g) Date avant laquelle le joueur doit donner une réponse définitive à l'invitation.

1.3 Dès qu'une invitation a été lancée, elle ne peut plus être retirée, sauf annulation du tournoi (Voir C.03. Statuts pour l'Agrément des Invitations à un Tournoi).

1.4 Dès qu'un joueur a définitivement accepté une invitation, il ne peut retirer sa promesse de participer qu'en cas de force majeure, maladie ou incapacité par exemple. L'acceptation d'une autre invitation n'est pas un motif valable. Les contrevenants aux articles 1.3 et 1.4 doivent être dénoncés au conseil des joueurs de la FIDE. (Voir C.03)

2. LOGEMENT :

2.1 Les chambres des joueurs doivent être pour une personne, confortables et tranquilles.

2.2 Les organisateurs doivent s'arranger de façon à ce que les joueurs puissent prendre un repas substantiel après chaque séance de jeu.

2.3 Les organisateurs doivent s'efforcer d'offrir des possibilités de détente aux joueurs.

2.31 Dans le choix du lieu de séjour, il faut tenir compte de l'environnement : parc, bois, possibilités d'exercices en plein air.

2.4 Il est souhaitable que la salle de jeu soit dans l'hôtel. Si l'hôtel est distant de la salle de jeu de plus de 10 min à pied ou si l'on prévoit du mauvais temps, un transport doit être assuré pour les joueurs qui le désirent, soit par taxi, soit par mise à disposition d'un moyen de transport individuel.

2.5 Les organisateurs doivent tenir compte qu'en général, les joueurs préfèrent recevoir une indemnité journalière pour leur repas plutôt qu'une pension complète à l'hôtel.



3. HORAIRE DU JEU.

3.1 L'horaire ne doit pas être modifié par les organisateurs sans consultation préalable des joueurs.

3.2 Avant 13.00 heures, heure locale, on ne peut fixer aucune partie.

3.3 Pour maintenir le rythme, toutes les rondes, y compris la dernière, doivent commencer à la même heure, de préférence à 15.00 heures.

3.4 On doit tenir compte du fait que la majeure partie des joueurs préfèrent continuer leur partie ajournée après une pause d'1½ à 2 heures plutôt que le lendemain matin.

3.5 L'arbitre a le devoir d'informer personnellement chaque joueur de toute modification apportée à l'horaire normal. L'arbitre doit aussi informer les joueurs de l'heure et de l'endroit où les parties ajournées sont reprises.

3.6 Il faudrait prévoir un jour libre avant la dernière ronde, afin que toutes les parties ajournées puissent être terminées.

3.7 La dernière ronde peut être ajournée une fois mais elle doit ensuite être reprise sans autre ajournement jusqu'à la fin des parties.

4. CONDITIONS DE JEU.

4.1 L'espace réservé aux joueurs doit être suffisamment vaste et confortable. La disposition des tables doit permettre d'accéder aux sièges et de s'asseoir ou de se lever commodément.

Il faut prévoir des salles de détente suffisamment grandes et bien installées, suffisamment nombreuses et disposées de telle façon que pour s'y rendre, les joueurs n'aient pas à se frayer un chemin à travers les spectateurs. Pour les tournois de catégorie 15 et plus et les matchs des candidats (du cycle du Championnat du Monde), l'accès aux salles de détente doit être direct et exclusivement réservé aux joueurs. Cette condition est obligatoire pour de tels événements et souhaitable pour tous les autres tournois de haut niveau.

4.2 Les spectateurs doivent être assis, à bonne distance de la zone de jeu où ils ne doivent pas pénétrer. Les spectateurs doivent pouvoir suivre toutes les parties sur des échiquiers de démonstration. Les spectateurs ont l'interdiction absolue de fumer.

4.3 La zone de jeu doit être clairement séparée du public, par des barrières ou un autre moyen. Elle doit être bien éclairée, avoir une bonne température, une ventilation silencieuse, etc. La lumière ne doit pas donner de reflets sur l'échiquier.

Dans les compétitions par équipes (Voir 7.2), chaque match doit être clairement délimité et séparé des autres (par des barrières ou quelque autre moyen adéquat). Les zones ainsi délimitées ne sont accessibles qu'aux arbitres et aux joueurs, remplaçants et officiels des équipes intéressées. Les officiels accrédités de la FIDE ont accès partout.

4.4 La concentration des joueurs ne devrait être troublée en aucune façon, ni par les murmures des spectateurs, ni par les bruits de l'extérieur.

4.5 Des locaux suffisamment grands et du matériel doivent être mis à disposition à proximité du local de jeu pour l'analyse après la fin des parties et pour la presse.

Un joueur n'a pas le droit d'analyser sa partie dans la salle de jeu, tant que des parties sont en cours.

4.6 Le matériel (tables, chaises, échiquiers, pièces, pendules) doit être de la meilleure qualité et être conforme aux normes de la FIDE, si elles existent. Les pièces doivent être en bois, avoir un poids convenable et être feutrées. Les



pièces et les échiquiers en plastique bon marché sont à éviter.

4.7 Des rafraîchissements peuvent être offerts aux joueurs durant la partie.

4.8 On ne peut filmer ou photographier les joueurs que durant les trois premières minutes de chaque séance. Les prises de vue, vidéo ou télévision, sont bienvenues, mais le fonctionnement des caméras ne doit pas gêner les joueurs.

4.9 Il ne faut pas oublier que le jeu n'est pas terminé quand vient l'heure de l'ajournement. Le joueur qui réfléchit à son coup sous enveloppe doit jouir des mêmes conditions que pendant la séance.

4.10 Les organisateurs devraient veiller à donner le plus d'informations possibles sur le déroulement du tournoi et favoriser toute activité journalistique en rapport avec la manifestation. Un bulletin du tournoi doit être édité dans les meilleurs délais et distribué aux joueurs et aux journalistes. Un exemplaire complet de ce bulletin doit être envoyé au bureau de la FIDE dans les deux semaines qui suivent la clôture du tournoi.

5. SOINS MÉDICAUX :

Un médecin du tournoi doit être à la disposition des joueurs. Il faut être en mesure d'intervenir en cas d'urgence médicale.

6. DEVOIRS DES JOUEURS :

Les joueurs doivent observer les règles du jeu et se comporter durant le tournoi conformément aux principes des statuts de la FIDE, avoir une conduite sportive et courtoise. Tous les conflits doivent se régler à l'amiable dans l'esprit de la FIDE.

Un jury d'appel doit être désignée par les joueurs, au début du tournoi, pour intervenir en cas de conflit sérieux.

L'arbitre devrait être un arbitre international de la FIDE dont l'expérience soit reconnue.

7. DOMAINE D'APPLICATION :

7.1 Sont définis comme tournois de haut niveau, tous les tournois du cycle du Championnat du Monde individuel, ainsi que les tournois organisés par des privés lorsqu'ils atteignent la catégorie 10 ou plus.

7.2 En outre, les articles 3, 4.1, 4.11, 4.4, 4.5, 4.51, 4.8, 4.9, 4.10, 5 et 6 s'appliquent également aux tournois par équipes de haut niveau :

- a) l'Olympiade
- b) les championnats continentaux par équipes
- c) le Championnat du Monde par équipes

Les dispositions des articles 4.2, 4.3, 4.31, 4.6 et 4.7 doivent être respectées dans :

- a) l'Olympiade, au moins pour les 5 premiers matchs du haut de tableau
- b) les championnats continentaux par équipes, au moins pour les 4 premiers matchs
- c) le Championnat du Monde par équipe, pour tous les matchs

7.3 En présentant son offre d'organiser un tournoi du cycle du championnat du Monde ou un championnat par équipes de la FIDE, l'organisateur accepte automatiquement de satisfaire à toutes les règles imposées.



8. DIVERS

8.1 La Commission de la Publication, de l'Information et de la Statistique de Échecs (CHIPS) insiste sur la nécessité pour tous les joueurs de prendre soin de leur apparence personnelle. L'image du joueur d'échecs doit être celle d'une personne digne et vêtue convenablement, ceci non seulement par respect pour le jeu, mais également pour que les sponsors, potentiels ou autres, considèrent que leur dépense n'est pas inutile.

Par exemple, quelques fédérations ont interdit les pantoufles, les maillots sans manches et les maillots de corps dans leurs tournois.

Les joueurs aux cheveux gras et mal entretenus doivent recevoir un avertissement, ainsi que ceux portant de vieux jeans déchirés ou des vêtements en mauvais état en général.

8.2 CHIPS insiste sur la nécessité de publier les parties jouées dans les tournois, particulièrement celles des tournois de catégorie 12 et plus, les Interzонаux et les matchs des Candidats dans le cycle du Championnat du Monde.

La commission recommande fortement aux organisateurs d'utiliser le Fax comme moyen avantageux pour publier les parties. Il n'est pas nécessaire de posséder son propre Fax afin de jouir de ses avantages et de ses commodités. Les organisateurs doivent communiquer au secrétariat de la FIDE le numéro de leur Fax pour que tous les services de presse puissent les contacter. En transmettant l'information immédiatement, sur le temps du demandeur, cela ne coûtera rien du tout à l'organisateur.

